

Décision

Générale

colonial

Décision n° 924 portant promotion à compter du 1er juillet 1953 des agents auxiliaires de la C.F.S.

n° 924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 juillet 1953

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro
1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 1^{er} juillet 1953, les agents auxiliaires ci-après désignés : A. Plantons : MM. Omar Mohamed, Travaux publics, au 9^e échelon. Abdillahi Roble, Gouvernement, au 8^e échelon. Ahmed Chirdon, Finances, au 7^e échelon, : India Mohamed, Trésor, au 7^e échelon. Ahmed Kain, P.T.T., au 6^e échelon. Abdillahi Moussa, Gouvernement, au 5^e éc. (RSM cons. 1 an) Ali Abdallah, Trésor, au 5^e échelon. Habib Ismail, P.T.T., au 4^e échelon (RSM cons. 1 an). Osman Roble, Cercle de Dikhil, au 2^e éch. (RSM cons. 6 ans). B. Cadre sanitaire : Mmes Ida Alamout, Hôpital de Djibouti, au 8^e échelon. Etiennette Natalis, Hôpital de Djibouti, au 7^e échelon. C. Agents techniques : MM. Ahmed Hassan, Travaux publics, au 16^e échelon. Bourhan Amadou, Travaux publics, au 15^e échelon. Ali Boulaleh Sultan, P.T.T., au 12^e échelon. re Ahmed Mohamed Ahmed, Finances, au 7^e échelon. D. Agents actifs : M. Farah Beder. Sûreté générale. au 10^e échelon. E. Chauffeurs MM. Mohamed Hassan Hodi, Cercle de Dikhil, au 13^e échelon. Mohamed Salem, Hôpital de Djibouti, au 12^e échelon. Ali Dirieh, Enseignement, au 12^e échelon. Bourale Omar, Travaux publics, au 11^e échelon. Obsie Nour, Hôpital de Djibouti, au 7^e échelon. Ibrahim Mahamake. Cercle de Dikhil. au 7^e échelon (RSM cons. 1 an 6 mois). F. Commis administratifs, interprètes et comptables : MM. Ibrahim Taher Egue, Inscription maritime, au 14^e échelon. Mohamed Ahmed Saleh, Finances, au 13^e échelon. Mohamed Warsama, Finances, au 13^e échelon. Othman Waiss, Cercle de Djibouti, au 13^e échelon. Mohamed Youssouf, Sûreté, au 11^e échelon. Abdallah Said, Trésor, au 11^e échelon. G. Infirmiers vétérinaires : MM. Houmad Asso, élevage, au 7^e échelon. Mohamed Ali Said, élevage. au 7^e échelon. H. Chef de quartier: M. Said Ali, Cercle de Djibouti, au 10^e échelon. Pour compter du 1^{er} octobre 1953 Agents techniques M. Abdallah Omar, Enseignement, au 18^e échelon. Pour compter du 1^{er} décembre 1953 Commis administratifs, interprètes et comptables M. Mohamed Houmed, Cercle de Tadiourah. au 7^e échelon.